



Datum / Date: 17/05/2016
Uur / Heure: 14:17
Vraag / Question: n° 11637

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Kris PEETERS, Ministre de l'Emploi et de l'Économie
concernant le harcèlement sexuels sur le lieu de travail
- déposée le 11 mai 2016 -**

Monsieur le Ministre,

Selon les dernières statistiques développée par le SPF Emploi, 1% de la population active belge aurait été concernée par des faits de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail en 2015. Une proportion peut-être faible en apparence, mais qui relève d'une autre dimension quand l'on sait que la population active dans notre pays s'élève à plus de 4.5 millions de personnes.

A cet égard, votre département s'est engagé à mettre en place ou renforcer un certain nombre d'actions, à l'instar de la diffusion de bonnes pratiques d'entreprise ou la mise en place de campagne médiatique à l'attention des PME, ce afin de lutter le plus efficacement possible contre l'ensemble des « Risques Psychosociaux » (RPS).

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'informer des différentes mesures actuellement entreprises par votre département en matière de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les RPS ?
- Estimez-vous à cet égard la place réservée à la problématique du harcèlement sexuel dans le cadre desdites actions suffisamment développées? D'autres mesures sont-elles actuellement à l'étude afin de combattre cette problématique ? Dans l'affirmative, lesquelles sont-elles ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN



**Réponse à la question orale n° 11637 du 17/05/2016 de
Katrin JADIN, Députée, concernant le harcèlement
sexuels sur le lieu de travail**

1. La violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail font partie intégrante des risques psychosociaux au travail et doivent donc être abordés via le cadre général pour la prévention des risques psychosociaux au travail qui est l'Arrêté royal du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail. Cette réglementation oblige l'employeur d'évaluer tous les risques psychosociaux au travail de prendre les mesures de prévention nécessaires. Prendre en compte l'ensemble des risques psychosociaux va d'ailleurs avoir une influence positive sur la prévention des comportements abusifs de violence ou de harcèlement. Ces comportements peuvent en effet trouver leur source par exemple dans des situations conflictuelles non résolues ou dans des conditions de travail avec un haut niveau de stress.

La majorité des problématiques de violence et de harcèlement sont traitées dans l'entreprise même, grâce à la possibilité qu'ont les travailleurs d'introduire une demande d'intervention psychosociale (informelle ou formelle) auprès de la personne de confiance ou du conseiller en prévention aspects psychosociaux. La décision sur les mesures concrètes à prendre appartient à l'employeur.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale continue ses actions de sensibilisation vers l'ensemble des acteurs de la prévention afin d'augmenter la connaissance de ces risques psychosociaux au travail et de favoriser leur prise en compte au sein de l'entreprise. Il a développé divers outils de prévention, de sensibilisation, de pré-diagnostic et d'intervention dont je peux vous fournir (en annexe) la liste détaillée.

2. Le harcèlement sexuel est considéré comme une des manifestations des risques psychosociaux. En tant que tel, il est abordé dans le cadre des actions entreprises par le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. L'ensemble des outils développés, des formations, des sensibilisations ont pour objectif de prévenir toutes les manifestations des risques psychosociaux.

En 2016, le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale a prévu deux actions de sensibilisation dans le cadre du plan d'action 'Gender mainstreaming'. Lors de ces actions, le harcèlement sexuel sera notamment abordé.

Bijlage: sensibiliseringsinstrumenten inzake psychosociale risico's, waaronder ook ongewenst seksueel gedrag op het werk:

Gids voor de preventie van psychosociale risico's op het werk, die bedrijven helpt om een preventiebeleid over psychosociale risico's te organiseren.

Meer informatie op:

<http://www.werk.belgie.be/publicationDefault.aspx?id=39970>

Tool “Knipperlichten psychosociale risico's op het werk”, die een pre-diagnose realiseert door gegevens die reeds aanwezig zijn in de onderneming (absenteïsmecijfers, turnover, arbeidsongevallen,...) te analyseren in termen van psychosociale risico's.

Meer informatie op:

<http://www.werk.belgie.be/publicationDefault.aspx?id=44167>

Brochure “Eerste hulp voor meer psychosociaal welzijn in kmo's” heeft als doel om werkgevers van KMO's te sensibiliseren over de verschillende thematieken die verbonden zijn aan PSR.

Meer informatie op :

<http://www.werk.belgie.be/publicationDefault.aspx?id=44023>

Vademecum voor de diagnose van relationeel leed op het werk

Meer informatie op:

<http://www.werk.belgie.be/publicationDefault.aspx?id=12128>

Gids voor wie beroepsmatig tussenkomt en geconfronteerd wordt met conflicten en grensoverschrijdend gedrag op het werk “Van meningsverschil tot hyperconflict”.

Meer informatie op:

<http://www.werk.belgie.be/publicationDefault.aspx?id=5112>

Twee brochures over werkhervatting na een langdurige afwezigheid om medische redenen:

o Voor de werkgevers:

<http://www.werk.belgie.be/publicationDefault.aspx?id=43304>

- o Voor de werknemers:
<http://www.werk.belgie.be/publicationDefault.aspx?id=43305>

Een tool om burn-out vroegtijdig op te sporen, gericht naar gezondheidswerkers.

Meer informatie op:

<http://www.werk.belgie.be/moduleDefault.aspx?id=33630>

Onderzoek over interventietypologieën op het vlak van de preventie van musculoskeletale aandoeningen en psychosociale risico's, bedoeld om een globaal zicht te krijgen op de preventieve interventies die door bedrijven uit verschillende sectoren en van diverse grootte, georganiseerd worden

<http://www.werk.belgie.be/moduleDefault.aspx?id=38038>

De FOD Werkgelegenheid, Arbeid en Sociaal Overleg stelt preventiespecialisten zoals vertrouwenspersonen en preventieadviseurs ook voor om deel te nemen aan netwerk- en intervisiesessies om ervaringen en tools uit te wisselen, kennis op te doen en ondersteuning te krijgen op vlak van theoretische en deontologische vragen.

Tenslotte werd voor het grote publiek ook een campagnewebsite gerealiseerd over psychosociale risico's op het werk: <http://www.voeljegedophetwerk.be/>